



Règlement de demande d'aide individuelle

Information et buts de l'aide individuelle

L'aide individuelle à la famille, aux jeunes et aux enfants (AIF) doit améliorer la qualité de vie des enfants et des jeunes en leur permettant de participer à la vie sociale et culturelle, en améliorant leur intégration, ou en soulageant la situation financière de leur famille lors de situations de précarité durable ou passagère.

Critères

Age et domicile

Le bénéficiaire d'une demande d'aide individuelle à la famille, aux jeunes et aux enfants doit avoir en principe entre 0 et 18 ans et être domicilié dans une des communes du canton de Vaud mentionnées en annexe. Une aide peut être attribuée jusqu'à 25 ans révolus si le bénéficiaire est en formation.

Montant et paiement

Pour une aide individuelle, le montant maximal ne doit pas dépasser CHF 500.- par bénéficiaire, par demande et par année civile. L'AIF s'effectue uniquement sur présentation d'une facture à payer ou par remboursement du bénéficiaire sur présentation de la facture déjà payée ainsi que de sa preuve de paiement.

Subsidiarité

L'AIF est soumise au principe de subsidiarité. En effet, elle est complémentaire à la participation de la famille et des autres aides sociales.

Devoir de discrétion

Tout collaborateur de Pro Juventute est soumis au devoir de discrétion quant aux demandes traitées ou en cours de traitement dans le souci de protéger l'intégrité de la famille. Dans ce sens, il doit respecter l'anonymat de la famille faisant l'objet de la demande et ne doit divulguer aucune information concernant le dossier. Ce devoir de discrétion ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de traiter la demande avec les acteurs sociaux dont bénéficie le demandeur.

Délai de traitement et documents

Les demandes sont traitées dans les plus brefs délais et une réponse est rendue dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet. Chaque demande doit ainsi être effectuée par écrit au moyen du formulaire officiel et doit être accompagnée des justificatifs suivants :

Documents justificatifs

- Dernier avis de taxation
- Dernière fiche de salaire
- Attestation de prestation complémentaire
- Attestation de subsides
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal
- Facture à payer ou copie de la facture déjà payée avec preuve de paiement et coordonnées bancaires du bénéficiaire
- Attestation de formation (si > 18 ans)



Possibilités de soutien

Une liste non exhaustive d'exemples de possibilités de soutien ainsi qu'une liste non exhaustive d'exemples de soutiens exclus de l'AIF sont dressées ci-dessous :

Possibilités de soutien

- ü abonnements de transport public
- ü accueil extrafamilial privé ou subventionné par l'état (crèche, garderie, cantine scolaire, maman de jour, accueil de jour,...)
- ü camps extrascolaires
- ü camps scolaires
- ü carte club de cinéma pour enfants et jeunes
- ü cotisations aux clubs
- ü cours d'appui et aide aux devoirs
- ü cours de danse, théâtre et musique
- ü équipements sportifs pour enfants et jeunes
- ü frais de formation et d'inscription (subsidaire aux bourses)
- ü habillement
- ü instruments de musique
- ü matériel pour l'arrivée d'un bébé
- ü matériel scolaire
- ü mobilier pour enfants et jeunes
- ü nourriture
- ü participation aux frais médicaux
- ü participation aux verres de lunettes
- ü passeports vacances
- ü traitements dentaires (hors orthodontie)
- ü vacances familiales en Suisse
- ü vélos et trottinettes
- ü visites de musées
- ü voyages d'études

Exemples non soutenus

- û Ecolage privé
- û Sponsoring
- û Remboursement de dettes/intérêts
- û Traitement d'orthodontie
- û Vacances à l'étranger



Liste des communes incluses dans l'AIF de Pro Juventute Vaud

Districts	Communes
Aigle	Aigle, Bex, Chessel, Corbeyrier, Gryon, Lavey-Morcles, Leysin, Noville, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Rennaz, Roche, Villeneuve, Yverne.
Broye-Vully	Avenches, Bussy-sur-Moudon, Champtauroz, Chavannes-sur-Moudon, Chevroux, Corcelles-le-Jorat, Corcelles-près-Payerne, Cudrefin, Curtilles, Dompierre, Faoug, Grandcour, Henniez, Hermenches, Lovatens, Lucens, Missy, Moudon, Payerne, Prévonnoloup, Ropraz, Rossenges, Syens, Trey, Treytorrens, Valbroye, Vully-les-Lacs, Villars-le-Comte, Villarzel, Vucherens, Vulliens.
Gros-de-Vaud	Bournens, Boussens, Bretigny-sur-Morrens, Fey, Froideville, Morrens, Oppens, Sullens.
Jura-Nord Vaudois	Aucune – voir tableau page suivante
Lausanne	Aucune – voir tableau page suivante
Lavaux-Oron	Belmont-sur-Lausanne, Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Essertes, Forel (Lavaux), Lutry, Maracon, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Oron, Paudex, Puidoux, Pully, Rivaz, Saint-Saphorin (Lavaux), Savigny, Servion.
Morges	Aclens, Allaman, Apples, Aubonne, Ballens, Berolle, Bière, Bougy-Villars, Bremblens, Buchillon, Bussy-Chardonney, Chigny, Clarmont, Cottens, Denens, Denges, Echandens, Echichens, Etoy, Féchy, Gimel, Lavigny, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Moiry, Mollens, Montherod, Morges, Pampigny, Préverenges, Reverolle, Romanel-sur-Morges, Saint-Livres, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saubraz, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Vuflens-le-Château, Vullierens, Yens.
Nyon	Rolle, Bursinel, Bursins, Dully, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Tartegnin, Vinzel.
Riviera-Pays d'Enhaut	Blonay, Chardonne, Château-d'oex, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, Rossinière, Rougemont, Saint-Légier-La Chiésaz, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux.
Ouest-lausannois	Bussigny, Chavannes-près-Renens, Ecublens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix.



Liste des communes exclues de l'AIF de Pro Juventute Vaud

District	Communes
Gros-de-Vaud	<p>Assens, Bercher, Bettens, Bioley-Orjulaz, Bottens, Boulens, Cugy, Daillens, Goumoëns, Ogens, Jorat-Menthue, Echallens, Essertines-sur-Yverdon, Etagnières, Lussery-Villars, Mex, Montanaire, Montilliez, Oulens-sous-Echallens, Pailly, Penthaz, Penthéraz, Poliez-Pittet, Rueyres, Saint-Barthélémy, Villars-le-Terroir, Vuarrens, Vufflens-la-Ville.</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association Pro Juventute Arc Jurassien, www.proju-arc.ch, 032 724 46 45, info@proju-arc.ch</p>
Jura-Nord Vaudois	<p>L'Abbaye, L'Abergement, Agiez, Arnex-sur-Orbe, Ballaigues, Baulmes, Bavois, Belmont-sur-Yverdon, Bioley-Magnoux, Bofflens, Bonvillars, Bretonnières, Bullet, Chamblon, Champagne, Champvent, Chavannes-le-Chêne, Chavornay, Chêne-Pâquier, Cheseaux-Noréaz, Les Cléées, Concise, Corcelles-près-Concise, Cronay, Croy, Cuarny, Démoret, Donneloye, Ependes, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Giez, Grandevent, Grandson, Juriens, Le Chenit, Le Lieu, Lignerolle, Method, Mauborget, Molondin, Montagny-près-Yverdon, Montcherand, Mutrux, Novalles, Onnens, Orbe, Orges, Orzens, Pomy,, La Praz, Premier, Provence, Rances, Romainmôtier-Envy, Rovray, Sainte-Croix, Sergey, Suchy, Suscévaz, Tévenon, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Montagny, Valeyres-sous-Rances, Valeyres-sous-Ursins, Vallorbe, Vaulion, Villars-Epeney, Vugelles-La Mothe, Vuiteboeuf, Yverdon-les-Bains, Yvonand.</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association Pro Juventute Arc Jurassien, www.proju-arc.ch, 032 724 46 45, info@proju-arc.ch</p>
Lausanne	<p>Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges, Jouxten-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne.</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association l'Etoile, Anna Zürcher, Ch. Des Bossons 13, 1018 Lausanne ou jessica.rossari@gmail.com</p>
Nyon	<p>Arnex-sur-Nyon, Arzier, Bassins, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Longirod, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, La Rippe, , Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Trélex, Le Vaud, Vich.</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association Pro Jeunes Nyon Région, Rte de l'Etraz 20 B, 1260 Nyon, projeunesnyon@gmail.com</p>
Morges	<p>Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, Gollion, Grancy, L'Isle, La Chaux (Cossonay), La Sarraz, Mauraz, Mont-la-Ville, Montricher, Orny, Pompaples, Senarclens, Sévery.</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association Pro Juventute Arc Jurassien, www.proju-arc.ch, 032 724 46 45, info@proju-arc.ch</p>
Ouest-lausannois	<p>Crissier, Prilly, Renens</p> <p>à Veuillez adresser la demande à l'association l'Etoile, Anna Zürcher, Ch. Des Bossons 13, 1018 Lausanne ou jessica.rossari@gmail.com</p>